

RAPPORT N° 95/6-46
au Conseil Municipal

OBJET

AUTORISATION BUDGETAIRE ANTICIPEE SUR L'EXERCICE 1996
BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Principal pour 1996 n'étant examiné qu'au cours du premier trimestre de l'année 1996, il convient de mettre en place des crédits d'investissement par anticipation de l'exercice à venir, afin de pérenniser l'action municipale.

Cet aménagement budgétaire, prévu par la Loi du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, dans son Article 15, permettra d'engager, de liquider et de mandater des dépenses pour des opérations nouvelles dans la limite du quart des crédits inscrits à la Section d'Investissement du Budget 1995, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation budgétaire, valable jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 1996, sera reprise au niveau de ce dernier.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser, jusqu'à l'adoption du B.P. 1996 de la Ville, à engager, liquider et mandater les dépenses pour des opérations nouvelles figurant dans le tableau joint en annexe, dans la limite des crédits votés et affectés, soit pour un montant de 26 613 130 F en Section d'Investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION
22 DEC. 1995
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

**DELIBERATION N° 95/6-46
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995**

OBJET

**AUTORISATION BUDGETAIRE ANTICIPEE SUR L'EXERCICE 1996
BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 relative à l'amélioration de la décentralisation ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/5-46 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission, Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du B.P. 1996 de la Ville, à engager, liquider et mandater les dépenses pour des opérations nouvelles figurant dans le tableau joint en annexe, dans la limite des crédits votés et affectés, soit pour un montant de 26 613 130 F en Section d'Investissement.

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

22 DEC. 1995

ARTICLE 3 DE LA LCI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTÉMENTS ET DES RÉGIONS

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1995



LE MAIRE
Michel TAMAYA

AUTORISATION BUDGETAIRE ANTICIPEE SUR L'EXERCICE 1996

BUDGET PRINCIPALSection d'investissement

Total crédits de la section d'investissement - exercice 1995 : 445 940 709,41

Total crédits de remboursement de la dette en capital - exercice 1995 : 92 953 509,08

Total crédits d'équipement - exercice 1995 : 352 987 200,33

Plafond de l'autorisation budgétaire anticipée (25 %) 88 246 800,08

CHAP.	ARTICLE	LIBELLES	MONTANTS
900	214	Matériel et mobilier Service des moyens Service patrimoine bâti	150 000,00 100 000,00 50 000,00
900	232005	Travaux et grosses réparations sur bâtiments communaux Déplacement parc autos Etude salle polyvalente Sainte-Clotilde Centre de secours Bâtiments culturels Autres bâtiments communaux	2 125 000,00 1 500 000,00 25 000,00 50 000,00 50 000,00 500 000,00
900	232179	Aménagement du nouvel hôtel de ville	100 000,00
901	233004	Interventions de voirie	600 000,00
901	233005	Eclairage public	100 000,00
901	233008	Aménagement de circulation	400 000,00

AUTORISATION BUDGETAIRE ANTICIPEE SUR L'EXERCICE 1996

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

CHAP.	ARTICLE	LIBELLES	MONTANTS
901	233116	Voirie traditionnelle	900 000,00
901	233124	Points noirs de voirie	100 000,00
901	235002	Aménagement de l'environnement	200 000,00
902	233006	Extension divers réseaux	125 000,00
902	233007	Electrification rurale	500 000,00
902	233013	Points noirs eaux pluviales	200 000,00
902	233014	Remise en état des bouches à incendie	200 000,00
903	214	Matériel et mobilier (service des sports)	100 000,00
903	232009	Construction scolaire Moufia II	2 000 000,00
903	232010	Travaux et grosses réparations sur équipements scolaires	1 150 000,00
903	232012	Maison de la communication	3 000 000,00
903	232013	Travaux et grosses réparations sur équipements sportifs	750 130,00
903	232207	Diverses installations sportives (piscine Barachois)	3 000,00
903	232215	Salle polyvalente Bretagne	32 000,00
903	232224	Travaux d'aménagement à Jeumont	700 000,00

AUTORISATION BUDGETAIRE ANTICIPEE SUR L'EXERCICE 1996

BUDGET PRINCIPAL


Section d'investissement

CHAP.	ARTICLE	LIBELLES	MONTANTS
903	233009	Eclairage équipements sportifs	58 000,00
903	232201	Aménagement piscine Chaudron	1 500 000,00
904	232008	Travaux et grosses réparations sur équipements socio-éducatifs	30 000,00
906	232171	Parc d'exposition du Chaudron	15 000,00
908	132	Frais d'études (topographie)	75 000,00
908	210	Terrains	5 000 000,00
914	130	Participations	5 000 000,00
915	232014	Gymnases (CREPS)	1 500 000,00
		TOTAL	26 613 130,00

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

2 2 DEC. 1995

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



LE MAIRE
M. TAMATA

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 15 DEC. 1995
ANNEXE AU RAPPORT N° 25/6.46